
Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Saint-Privat (Dordogne) qui fait part des dons faits pour la patrie, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Saint-Privat (Dordogne) qui fait part des dons faits pour la patrie, lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27629_t1_0023_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Telles sont nos réclamations, Citoyens Représentants, nous espérons de votre justice de laquelle vous nous avez donné tant de preuves, que vous ordonnerez des prompts recherches sur l'objet de nos plaintes, qui ne renferment que la pure vérité, et l'aristocratie sera terrassée, le patriotisme vengé et la justice nationale éclatera encore davantage parmi les sans-culottes qui ne cessent de répéter: Vive la République et la Sainte Montagne».

ZAHN, MONNEL, A. BOECKEL, DIETZ (*présid.*), J. BOECKEL, Jean DEGERMAN, GEYLER, J. BRODT, KOCH, Jacob BROUSARD, S. FRINGER, Jean MARTIN-FREY, A. DIETZ, Jean-David MOERLEN, ELISZINS, André SCHULER, Jean BECHDOEFF, Jean Jacques MOERLEN, KAISER, J. MOERLEN, A. DIETZ, DIEHL, SCHEIRAD, DAUNEL, AMEL, F. MECKERT, Jean Jacques BOURGEMAISTRE, J. George DIEVOL, RIESEL, DIETZ, Georges BITTERLIN, L. M. KENT, Jos. DORG, KLEIN, VERTHER, BORGL, BEDEL, RIEFFEL, J. J. DIETZ, L. HERMANN, Mathias DIEHL, TALS Sohn, CARNARI, HERMANN, BILGER, SCHMITT, MECKERT, BLASS, Jean DIETZ le jeune, BITTERLIN, MECKERT, V. SILIZZ, Jacus RIUSS, DIETZ, HUMVOURG, DRION (*secrét.*).

39

La société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séante à Argy, département de l'Indre, fait passer à la Convention nationale l'état de plusieurs dons faits pour les défenseurs de la patrie, ainsi qu'une somme de 212 liv. 5 s. en assignats dont 36 liv. en numéraire et une paire de boucles d'argent. Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Argy, s.d.] (2).

« Représentans du peuple,

La société des vrais sans-culottes de la commune d'Argy vous adresse son don civique. Il est composé de 16 chemises, 5 draps, de lit, 3 paires de bas de laine, une nappe, et 17 liv. 1/2 de charpie; en un paquet pesant 61 livres. Plus 176 liv. 5 en assignats, 36 liv. en 6 écus de 6 liv. et une paire de boucles d'argent. Le tout destiné à venir au secours de nos frères, les défenseurs de la patrie. Notre société eut désiré faire mieux, mais elle est pauvre; elle n'est composée que de vrais sans-culottes qui n'ont que leurs cœurs et leurs bras.

Les plus jeunes d'entre nous ont volé au nombre de plus de 80 à la défense de la patrie; ils ont juré en partant, guerre et mort aux tyrans. Nos jeunes citoyens retenus jusqu'à ce moment par les travaux agricole n'attendent que le signal du départ, bouillants d'impatience, ils brûlent de se mesurer avec les vils satellites des despotes et de remporter les palmes de la victoire.

Sages législateurs, nous admirons vos glorieux travaux, c'est du plus profond de nos

cœurs que nous vous invitons, à rester à votre poste jusqu'à la fin de l'orage. Continuez à guider le vaisseau de l'État; déjouez les intrigues, et les factions liberticides; qu'à votre aspect, tout traître tremble; déjà le plus juste des supplices nous a délivré de ces infâmes conspirateurs qui avaient osé prétendre à nous rendre à l'antique esclavage.

Plus de rois! la liberté, l'égalité et la fraternité, voilà nos dieux tutélaires; à eux seuls, nous consacrerons des autels; la justice, la probité et les vertus étant dans nos cœurs et à l'ordre du jour, ils nous procureront une paix glorieuse et le bonheur.»

COUTAREL, BODIN, DUPLAIX, BODIN, GIRAULT, PASAULT, PINGAULT, MAYEUL, BOISTAVE, DUPLAIX, B. BERTON, MARÉCHAL, HÉRAUT, G. TRIMEAU, BAUCHET, VINCENT, ROBERT, J. NIVET, HÉRAUT.

40

Les sans-culottes de la société républicaine de Saint-Privat, département de la Dordogne, invitent la Convention nationale à rester à son poste, la félicitent d'avoir découvert l'affreuse conspiration dont les auteurs sont punis, et font part des dons qu'elle a faits pour la patrie, dont 187 liv. et deux ci-devant décorations.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

[Saint-Privat, s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

L'été approche, saison dans laquelle la République doit s'attendre aux orages les plus impétueux. C'est en ce moment plus que jamais que vous devez rester à votre poste, sans quoi la République est en danger. Du haut de la montagne où vous résidez il n'échappe à votre œil actif et vigilant aucune trame, complot, ni conspiration criminels que vous ne découvriez, et dont les auteurs ne soient sitôt punis; citoyens représentants, nous vous félicitons de l'heureuse découverte que vous avez faite des projets criminels formés par les scélérats qui voulaient redonner des fers à la France.

Par cette nouvelle découverte, vous vous êtes acquis de nouveau le titre de sauveur et conservateur de la France et de sa liberté.

Restez toujours à votre poste, nous faisons le serment de vous y maintenir au dépend de nos biens et de notre sang;

Frappez de la foudre implacable de votre justice les têtes des intrigants conspirateurs et la République, débarrassée de ses ennemis, subsistera; voulez-vous asseoir les bases de la République sur des fondements inaltérables, hâtez vous de décréter que tous les scélérats en arrestation sortent promptement de leur réclusion pour porter leur tête sous le glaive de la loi; ajourner cette mesure, c'est compromettre l'édifice de notre liberté, la réclusion de tous les ci-devant qui seront reconnus aris-

(1) P.V., XXXV, 302 et 352.

(2) C 297, pl. 1030, p. 16.

(1) P.V., XXXV, 302 et 351.

(2) C 297, pl. 1029, p. 1.